

N°03/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 janvier 2022**

**OBJET : PARTICIPATION A UN DIAGNOSTIC DE L'HABITAT PREALABLE A L'OPAH**

Le six janvier deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 30 décembre 2021

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BARBAN Daniel, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : GALLAND Daniel (pouvoirs donnés à ROCHAS Alain), CATELAN Richard (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à BOYER-JOLY Gilbert)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du programme Petites villes de demain, la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar (CCCV) souhaite dresser un diagnostic de l'habitat sur le territoire. Ce diagnostic permettrait d'établir la pertinence d'une éventuelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pilote cette opération qui consiste à :

- Réhabiliter et créer des logements
- Résorber l'habitat indigne
- Restaurer les services publics de qualité
- Préserver les commerces de proximité
- Entretien le patrimoine

La compétence habitat relevant des communes, la CCCV propose à chaque commune du territoire de participer à un groupement de commande coordonné par la CCCV afin de lancer une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé de réaliser cette étude.

Monsieur le Maire précise que l'ANAH peut cofinancer à hauteur de 50% le montant de l'étude estimé au maximum à 40 000€ TTC. Le resta à charge représenterait au maximum 2.15€ par habitant du territoire de la CCCV et serait à partager entre les communes participantes au groupement de commande.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la réalisation d'un diagnostic de l'habitat préalable à l'OPAH
- **DECIDE** de participer au groupement de commande afin de lancer une consultation
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire procéder à l'achat des équipements

**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie.aubessagne@orange.fr](mailto:mairie.aubessagne@orange.fr)

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

